

TEXTES PARUS AU JOURNAL OFFICIEL

■ *Journal officiel* du 30 novembre 2011

Avis relatif à un arrêté préfectoral du 14 novembre 2011 portant approbation de la convention constitutive du GIP Agir pour l'insertion et l'emploi AGIRE Val de Marque

NOR : ETS1132275V

Par arrêté du préfet de la région Nord - Pas-de-Calais en date du 14 novembre 2011, est approuvée la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) dénommé « Agir pour l'insertion et l'emploi AGIRE Val de Marque ».

Les membres fondateurs sont l'Etat, les communes du Val de Marque (Forest-sur-Marque, Hem, Lannoy, Sailly-les-Lannoy, Toufflers, Wasquehal et Croix) et Pôle emploi.

Le groupement d'intérêt public dénommé « Agir pour l'insertion et l'emploi AGIRE Val de Marque » a pour objet d'être le support juridique de :

1. L'activité de la maison de l'emploi qui s'engage dans les quatre axes obligatoires suivants :
 - développer une stratégie territoriale partagée, du diagnostic au plan d'actions ;
 - participer à l'anticipation des mutations économiques ;
 - contribuer au développement de l'emploi local ;
 - réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi.
2. L'activité du plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi qui a pour finalité de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées du marché du travail.
3. L'activité de la mission locale Val de Marque qui a pour mission principale l'accueil, l'information, l'orientation et le suivi des jeunes de 16 à 25 ans ainsi que la promotion, l'animation et le développement d'actions en matière de formation, d'accès à l'emploi et de vie quotidienne.

Le groupement est constitué à compter du 17 novembre 2010 pour une durée de cinq ans.

La convention peut être consultée par toute personne intéressée au siège du groupement qui est fixé au Parvis Berthelot à Hem (59510).